

# Lieux d'accueil enfants-parents en Martinique :

## « Soutenir les parents, apporter confiance en soi aux enfants »

### Entretien avec

#### Élise Darius,

conseillère technique chargée de la mise en place des dispositifs d'aide à la parentalité, dont les lieux d'accueil enfants-parents (Laep), à la caisse d'allocations familiales (CAF) de Martinique.

### *La Santé en action* : **Dans quel contexte propre à la Martinique les lieux d'accueil enfants-parents (Laep) ont-ils été déployés ?**

Élise Darius : La situation du département est caractérisée par un éclatement des familles. Selon les derniers chiffres, le taux de familles monoparentales s'élève à 41,8 % contre 15,3 % en métropole. Au cours des dernières années, le nombre des divorces a augmenté notablement. Plus de la moitié des enfants mineurs sont concernés par cette fragilisation de la cellule familiale, qui rend le rôle éducatif des parents plus difficile à assumer. La politique publique de soutien à la parentalité prend tout son sens dans ces conditions. C'est pourquoi le dispositif des lieux d'accueil enfants-parents (Laep) a été mis en place en Martinique à partir de 2015. C'est une action de prévention qui intervient pendant cette période cruciale qu'est la petite enfance pour apporter aux parents réassurance et confiance dans leur rôle éducatif. En métropole, les Laep sont beaucoup plus développés qu'en Martinique. Nous rattrapons notre retard, la caisse d'allocations familiales (CAF) ayant décidé de porter de façon dynamique

ce dispositif encore peu connu des acteurs et du public. Après les deux premières structures d'accueil mises en place en 2015 à Fort-de-France et à Sainte-Marie, quatre autres ont vu le jour en 2019, à Fort-de-France, à Schœlcher, au Lamentin et au Marin. Nous nous sommes rapprochés de la CAF du Val-d'Oise, dynamique en la matière, pour proposer un accompagnement renforcé à la création de ces lieux, avec un cycle de formation auprès des personnes concernées des municipalités, centres sociaux et associations.

### S. A. **Quel est le mode de fonctionnement des Laep ?**

É. D. : Ces lieux ont pour vocation d'accueillir, gratuitement et en accès libre, toutes les familles, ayant un ou des enfants jusqu'à 6 ans, de soutenir les parents et d'apporter confiance en soi aux enfants. Ils sont ouverts un à deux jours par semaine, pendant trois ou quatre heures en fonction des besoins. Le personnel joue un rôle d'accompagnement pour favoriser les échanges. Des jeux adaptés à l'âge de l'enfant, et dont il ne dispose pas à la maison, lui sont proposés afin qu'il développe d'autres compétences ; les parents peuvent jouer avec lui ou profiter de ce temps pour discuter avec d'autres personnes. C'est un endroit où ils peuvent vivre la relation avec leur enfant sans crainte d'être jugés. L'anonymat et la confidentialité sont garantis dans ce lieu. Ici, les accueillantes adoptent une posture d'écoute empathique, discrète et neutre, sans paraître inculquer un

**« C'EST UNE ACTION DE PRÉVENTION QUI INTERVIENT PENDANT CETTE PÉRIODE CRUCIALE QU'EST LA PETITE ENFANCE POUR APPORTER AUX PARENTS RÉASSURANCE ET CONFIANCE DANS LEUR RÔLE ÉDUCATIF. »**

« modèle éducatif idéal ». Ce sont des professionnelles issues des structures de la petite enfance qui ont été formées spécifiquement et dont la pratique est régulièrement analysée avec une psychologue. À partir de cette observation, quand un besoin est repéré, nous pouvons proposer d'autres actions de conseil en dehors des séances. En revanche, il faut bien faire comprendre aux parents que ce lieu n'est pas un mode de garde.

### S. A. : **Quel premier bilan dressez-vous du fonctionnement de ces lieux d'accueil ?**

É. D. : Après des débuts timides, le dispositif a pris son envol grâce à l'accompagnement de terrain mis en place, avec des équipes motivées et impliquées. Les familles l'apprécient : les enfants peuvent y jouer en sécurité, les parents se détendre en compagnie d'autres parents. Or, ce n'est pas l'habitude en Martinique de fréquenter des lieux fermés ; de plus, ces derniers craignent parfois de rencontrer des personnes qu'ils connaissent. Mais ces freins ne perdurent pas. D'autre part, nous avons ajusté le fonctionnement au fil du temps. Au départ, le Laep

était ouvert quatre jours par semaine ; nous avons par la suite resserré les plages d'ouverture à deux jours hebdomadaires et uniquement le matin. En effet, les parents nous ont dit que c'était plus pratique, car l'après-midi, les enfants font la sieste. Depuis, la fréquentation a presque doublé selon les lieux. Ainsi, dans une association, le nombre d'enfants différents qui ont été accueillis est passé de 31 à 54 et le nombre de familles, de 12 à 30 entre 2018 et 2019. Dans une autre association, ce nombre est resté stable, mais les venues ont été beaucoup plus régulières, l'accueil passant ainsi de 184 enfants reçus à 451 et de 173 accompagnants à 260 (parents, grands-parents ou assistantes maternelles).

**S. A. : Quels sont les points forts et les faiblesses de ce type d'accompagnement ?**

**É. D. :** C'est un endroit ouvert, qui ne propose pas d'activité dirigée. L'enfant s'éveille et développe son autonomie en toute sécurité, alors que ses parents sont présents ou tout proches. Eux-mêmes sont contents de rompre avec leur quotidien et de rencontrer d'autres gens. Cet épanouissement mutuel permet d'atteindre l'objectif de sociabilisation de l'enfant et du parent, en vue d'une séparation à moyen terme, lors de l'entrée à l'école. Nous constatons une certaine mixité sociale. Le bouche à oreille est l'un des premiers facteurs de connaissance des lieux d'accueil enfants-parents. C'est une bonne chose, mais nous n'atteignons sans doute pas suffisamment les familles le plus dans le besoin, précaires et monoparentales notamment. Il nous faut dès lors davantage communiquer auprès des services sociaux et au sein des quartiers pour faire connaître les Laep dans les milieux les moins favorisés.

**S. A. : Quel sera l'avenir des lieux d'accueil enfants-parents en Martinique ?**

**É. D. :** Nous avons des perspectives de déploiement ambitieuses à moyen terme. D'ici 2022 – année qui correspond à la fin de la convention entre l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) –, nous prévoyons la présence d'environ 20 LAEP sur le territoire, et dès 2020, trois sites



© Colomb, Denise (1902-2004) Donateur Denise Colomb, Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, diffusion RMN-CP

**L'ESSENTIEL**

■ **Une famille sur deux est monoparentale en Martinique. Les six lieux d'accueil enfants-parents présents sur ce territoire reçoivent gratuitement les familles avec leurs enfants de moins de 6 ans. L'endroit est ouvert, sans activité dirigée. L'enfant s'éveille et développe son autonomie en toute sécurité, en présence de ses parents. Le lieu participe à la sociabilisation de l'enfant et du parent en vue d'une séparation lors de l'entrée à l'école. Le dispositif ayant démontré son utilité, une dizaine d'autres lieux d'accueil devraient être ouverts d'ici 2022 par la caisse d'allocations familiales, qui pilote et finance ces lieux. Point de vigilance : faire en sorte que les familles qui en ont le plus besoin puissent bénéficier de ce dispositif.**

viendront renforcer les six existants. Ces lieux étant de plus en plus médiatisés par des articles dans la presse et des journées portes ouvertes, de nouveaux porteurs de projet manifestent

leur intérêt : des communes, des associations, et aussi des crèches qui souhaitent compléter leur activité traditionnelle de garde par ce type d'action. Parmi les trois Laep qui seront créés cette année, deux sont ainsi portés par des crèches. Ce déploiement nous permettra de proposer un accès au plus près du domicile des familles ; le développement de cette proximité est un enjeu pour que le service bénéficie au plus grand nombre. Pour la CAF, cela représente aussi un enjeu de professionnalisation des équipes, avec un premier volet sur la formation à l'écoute et à l'accueil en Laep et un second sur la formation de formateurs. Ceci est nécessaire afin que nous puissions déployer ces compétences à moindre coût en Martinique. C'est un projet qui requiert un accompagnement à la fois technique et financier pour répondre aux familles, pérenniser les lieux existants et adapter le dispositif aux évolutions du territoire et des besoins. ■

**Propos recueillis par Nathalie Quéruel, journaliste.**